



, le 28 septembre 1999

DEE/EO/ST/SEPRA N° 99-049

**DIRECTION DE L'EXPLOITATION
ET DE L'ÉTABLISSEMENT DE TOULOUSE**

**SOUS-DIRECTION EXPLOITATION DES
SYSTEMES OPERATIONNELS
DIVISION EXPLOITATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

S E P R A

V/Réf. : P.V. N° 00097/99 - C.U. 02631

Objet : Accusé Réception du Procès Verbal sus-référencé

Messieurs,

Nous vous remercions pour votre envoi cité en référence et pour la qualité des informations transmises par vos services et vous demandons de bien vouloir nous excuser d'en accuser réception tardivement.

Ces informations seront étudiées attentivement par le SEPRA ; elles seront ensuite intégrées dans la base de données et nous permettront l'établissement de statistiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés d'une éventuelle suite que nous pourrions donner à certains procès verbaux, dans la mesure où ils présenteraient un intérêt d'étude ultérieure.

Entre-temps, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Responsable du SEPRA,

Compagnie :

Unité :

C.U. 02631 - PV 00097/99

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	1

ANALYSE ET REFERENCES :

- OBSERVATION D'UN PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE -

Nous soussigné : M. D. L. chef C , Commandant la brigade par intérim
en résidence à

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Le vingt quatre mars mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à quatorze heures
Nous trouvant à , au bureau de notre unité,

- P R E A M B U L E -

. le 23.02.1999 à 19H30, nous recevons un appel téléphonique de Mr
V , employé à la station service . Il nous
informe qu'il observe depuis maintenant trente minutes, un objet volant
géostationnaire qu'il ne peut identifier. Cet objet se situe plein ouest à la
verticale du commune . Il nous précise que nous
devrions l'apercevoir de notre unité, l'altitude de l'objet étant élevée.

- C O N S T A T A T I O N S -

. Nous procédons immédiatement à une observation de la Brigade dans
la direction indiquée et nous constatons effectivement la présence du phénomène
suivant :

. Deux lumières blanches sont visibles à la verticale du Col de la
en direction plein Ouest.

. Ces deux lumières sont à une distance constante sur un plan
horizontal, semblable à deux "spots". Elles émettent une lumière "froide" sans
rayon ni faisceau. Celle de gauche est plus lumineuse que celle de droite.

. Elles paraissent dans un premier temps immobiles.

. Leur altitude est difficile à estimer car aucun point de repère ne
permet de définir leur taille et leur distance.

. L'observation à la jumelle nous a permis de constater que ces deux
lumières étaient parfois masquées par des passages nuageux (nuages d'altitude)

L'enquêteur

1 M. le Préfet à

Date de clôture
24/03/1999

Transmis le : 24.03.1999.

1 Général Commandant la Région
Aérienne àpar
Le M. D. L. chef2 D.G.G.N -Bureau défense Opération -
Section renseignement à ...

C

1 Archives

OPJ

Signature

Signature

Unité :

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 02631 - PV 00097/99

01 2
N° PIÈCE N° FEUILLET

donnant l'impression qu'elles clignotaient. Nous n'avons constaté aucune masse ni forme, seul les deux ronds lumineux étaient visibles.

. Poursuivant notre observation nous avons constaté qu'en fait ces deux lumières bougeaient très lentement. Imperceptiblement elles se décalaient vers le Nord, selon un axe ouest/nord.

. Le ciel était étoilé . Un léger vent d'altitude occasionnait des passages de nuages au dessus du Col de la

. Nous avons effectué des clichés photographiques du phénomène avec notre appareil de dotation.

. Nous nous sommes ensuite déplacés vers le avec notre véhicule de service dans le but d'avoir d'avoir des points de repère pour estimer la taille et l'altitude du phénomène.

. Durant notre trajet, les deux lumières ont disparu derrière la crête montagneuse en direction du Nord. Nous avons observé l'objet pour la dernière alors que nous nous trouvions sur la commune de

. Début de l'observation : 19h30 - fin à 20h00.

- ENQUETE -

. Nous avons procédé à l'audition de Mr V . Il nous déclare sa version de son observation et nous précise avoir aperçu trois avions qui se sont dirigés vers les lumières. Il pense qu'il s'agissait d'avions de l'armée de l'Air. Il explique avoir lu dans le journal que deux planètes se rapprochaient et il a pensé qu'il s'agissait du phénomène qu'il avait vu. Le lendemain il a regardé à nouveau, il dit avoir vu les planètes mais que cela n'avait rien à voir avec son observation de la veille.

AUDITION PIÈCE N° 02.

. Les clichés photographiques pris lors de notre observation se sont avérés inexploitable (photographies noires/aucun objet visible).

- CLOTURE -

. Un message relatant les circonstances de l'observation a été transmis aux autorités hiérarchiques conformément aux directives en vigueur.

. Il s'avère que les lumières observées semblent être le fait d'un phénomène céleste naturel, à savoir un alignement des planètes VENUS et JUPITER. Ce phénomène avait été annoncé la veille dans les journaux télévisés et le lendemain dans la presse nationale et locale.

- Fait et clos à le 24 mars 1999 -

- L' O.P.J .

Compagnie :

Unité :

C.U. 02631 - PV 00097/99

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

1

Nous soussigné : gendarme G , en résidence à

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à au bureau de notre unité, entendons:

V , 24 ans.

né le ,
demeurant ,

fils de ,
concubinage, employé station service, nationalité française,

qui déclare le vingt cinq février mil neuf cent quatre vingt dix neuf à seize heures:"-----

""""Le 23 février 1999 vers 19H00. j'ai vu deux lumières en direction du Nord Ouest dans le ciel au dessus du .""-----

""""Ces lumières étaient de couleur blanche comme deux gros spots. J'ai estimé son altitude entre 3000 et 4000 mètres. Elles sont restées 20 minutes sans bouger. Elles se sont ensuite décalées en direction du Nord-Ouest en s'éteignant et se rallumant. C'est à ce moment-là que j'ai aperçu trois avions qui sont venus de plein Sud et qui se dirigeaient vers ces lumières. Je pense qu'il s'agissait d'avions de l'armée de l'air. Les deux gros spots se sont décalés et ont disparu derrière les montagnes. Il était à ce moment-là 19H40."-----

""""le matin j'ai vu dans le journal qu'il s'agissait de 2 planètes qui se rapprochaient. J'ai pensé que c'était ce phénomène. Le soir même, j'ai voulu regarder à nouveau, j'ai effectivement vu ses deux planètes mais cela n'avait rien à voir avec ce que j'avais vu la veille."-----

A , le vingt cinq Février mil neuf cent quatre vingt dix neuf, à 16H30. Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'enquêteur